

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 21 novembre 2024 à 10h00  
« Panorama international et comparaison France-Allemagne »

|   |
|---|
| <b>Document n° 5</b>                                    |
| <i>Document de travail,<br/>n'engage pas le Conseil</i> |

## **Les dépenses de retraite en France et en Allemagne et leurs déterminants**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Les dépenses de retraite en France et en Allemagne et leurs déterminants

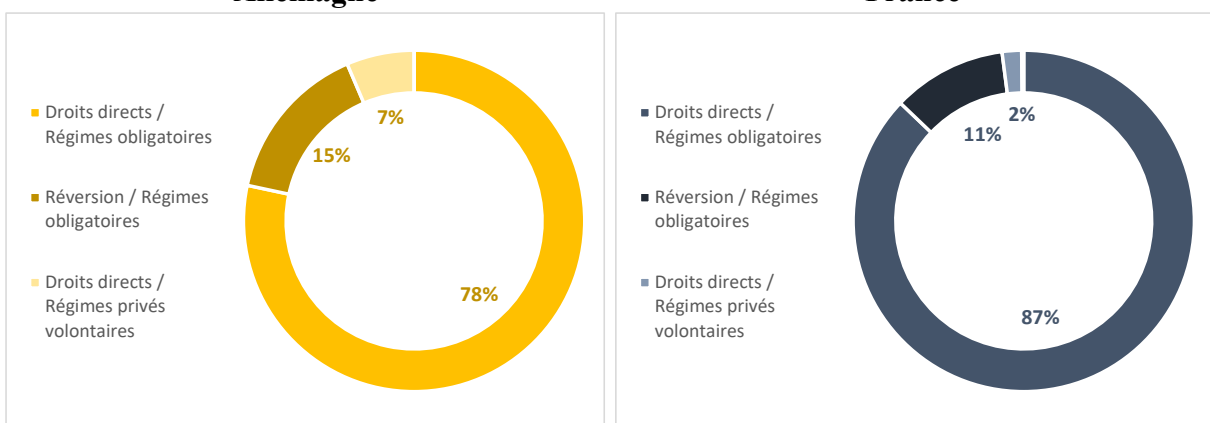
Ce document compare le niveau et l'évolution des dépenses de retraite en pourcentage du PIB en France et en Allemagne. Cette part dépend du contexte démographique (en particulier de la structure par âge) et économique (productivité du travail, partage de la valeur ajoutée et taux d'emploi) dans lesquels elle s'inscrit. Elle dépend également des règles propres à chacun des systèmes de retraite (notamment l'âge de départ à la retraite qui conditionne le taux de retraités parmi la population âgée et les règles de calcul des pensions).

La première partie s'intéresse à l'évolution des dépenses de retraite dans le PIB en France et en Allemagne depuis 1991. La deuxième caractérise les éléments qui expliquent des niveaux de dépenses différents. La troisième partie présente la contribution respective de ces éléments à la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2019, à son évolution depuis 1991 et à ce qu'elle pourrait être à l'horizon 2070.

### 1. La part des dépenses de retraite dans le PIB est plus élevée en France qu'en Allemagne

En 2020 (derniers chiffres détaillés disponibles), les prestations publiques et privées de retraite se sont élevées à 401 Mds€ en Allemagne et 342 Mds€ en France. La quasi-totalité des pensions versées provenait de régimes publics de retraite dans les deux pays et concernaient pour l'essentiel des droits propres. Les pensions de droits directs publics représentaient ainsi 78 % du total des pensions versées en Allemagne et 87 % en France.

#### Prestations de retraite en Allemagne et en France (2020)



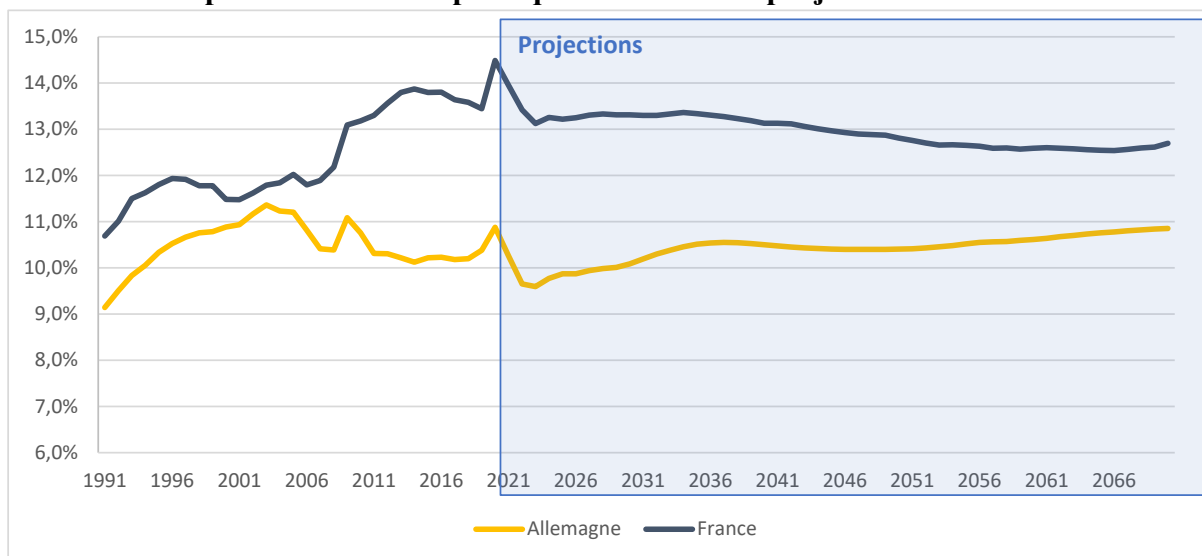
Lecture : en 2020, les pensions de droit direct versées par les régimes publics représentaient 78 % du total des pensions versées en Allemagne.

Sources : base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX) (extraction du 25 octobre 2024) et OCDE, Étude comparative des dépenses et du financement de la protection sociale en France et en Allemagne, document de travail, n° 309, septembre 2024

Pour évaluer la soutenabilité financière du système de retraite et son évolution dans le temps, l'indicateur le plus pertinent est de rapporter ces dépenses au PIB ce qui permet de mesurer ainsi la fraction de la richesse nationale consacrée aux retraites et permet d'exprimer de manière globale et synthétique, le niveau des prélèvements qu'il faut opérer sur la richesse produite par les actifs pour financer les prestations servies aux retraités. Sur longue période, l'analyse ne porte que sur les dépenses publiques de retraite.

Entre 1991 et 2019<sup>1</sup>, la part des dépenses de retraite publiques a augmenté de 1,2 point de PIB en Allemagne, passant de 9,1 % à 10,4 %. En France, les dépenses de retraite publiques sont passées de 10,7 % en pourcentage du PIB à 13,4 %, soit une progression 2,5 fois plus importante qu'en Allemagne (+2,8 points de PIB). En projection, les données sont disponibles à travers l'exercice de 2024 coordonné dans le cadre du groupe de travail européen sur le vieillissement (*Ageing Working Group – AWG*)<sup>2</sup>. Les hypothèses macroéconomiques et démographiques sont établies pour chaque pays par l'AWG et Eurostat et supposent une convergence entre tous les pays européens<sup>3</sup>. Entre 2019 et 2070, la part des dépenses de retraite publiques dans le PIB serait en hausse de 0,5 point en Allemagne où elle représenterait 10,9 % du PIB à l'horizon de la projection mais baisserait de 0,8 point en France pour s'établir à 12,7 %.

### Dépenses de retraite publiques observées et projetées dans le PIB



Sources : base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX) (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, *The 2024 Ageing Report – Cross-country tables*, mai 2024.

Cette évolution est un ratio qui dépend, au numérateur, de l'évolution des dépenses de retraite (nombre de retraités et pension moyenne) et, au dénominateur, de l'évolution du PIB.

<sup>1</sup> Compte tenu de la baisse des PIB liée au confinement, la part des dépenses de retraite dans le PIB en 2020 n'est pas significative cette année-là.

<sup>2</sup> Voir Commission européenne, [The 2024 Ageing Report](#).

<sup>3</sup> Les hypothèses et les résultats de l'AWG ne sont donc pas totalement comparables avec ceux du rapport annuel du COR. Voir le document n° 3 de cette séance.

Entre 1991 et 2000, les dépenses de retraite ont augmenté en moyenne par an en réel, c'est-à-dire en plus de l'évolution des prix, de 3,6 % en Allemagne et de 3,0 % en France. Cette progression est principalement due dans les deux pays à celle du nombre de retraités estimée à 2,8 % en Allemagne et 2,0 % en France par an alors que les pensions moyennes progressaient de 0,8 % et 1,1 % par an en réel. Sur cette période, la croissance du PIB en volume a été nettement plus importante que celle des dépenses (respectivement 1,6 % et 2,3 % en moyenne annuelle). La part des dépenses de retraite dans le PIB a ainsi augmenté de 1,7 point en Allemagne, passant de 9,1 % à 10,9 % et de 0,8 point en France (de 10,7 % à 11,5 %).

Entre 2000 et 2019, l'augmentation moyenne annuelle des dépenses de retraite a nettement ralenti par rapport à la période précédente en Allemagne (1,0 %) et dans une moindre mesure en France (2,1 %). Ce ralentissement provient à la fois du nombre de retraités et de leur pension moyenne : en Allemagne, les effectifs de retraités ont progressé de 0,8 % et la pension moyenne réelle de 0,2 % en moyenne annuelle et ces évolutions ont été de 1,8 % et 0,3 % en France. Sur cette période, la croissance du PIB en volume a été de 1,3 % par an dans les deux pays, soit un rythme ralenti par rapport aux années 1991-2000, notamment en raison de la crise de 2008-2009. Cette croissance a cependant permis une baisse de 0,5 point de PIB des dépenses de retraite en Allemagne alors qu'en France les dépenses de retraite ont encore progressé de 2 points de PIB. En 2019, la part des dépenses de retraite dans le PIB s'établissait ainsi à 10,4 % en Allemagne et 13,4 % en France.

Entre 2019 et 2035 et dans le scénario central de l'AWG, les dépenses de retraite progresseraient de 0,9 % par an en réel en Allemagne et de 0,6 % en France. Ces évolutions seraient entièrement portées par l'augmentation du nombre de retraités (0,9 % en moyenne annuelle sur la période en Allemagne et 0,7 % en France) tandis que la pension moyenne réelle serait quasiment stable. Le PIB en volume progresserait quant à lui de 0,7 % par an dans les deux pays et les hypothèses de l'AWG. En conséquence, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en augmentation sur la période de 0,1 point en Allemagne pour s'établir à 10,5 % en 2035 mais en baisse de 0,1 point en France où elle serait de 13,3 % à cet horizon.

Entre 2035 et 2070, les dépenses de retraite dans le PIB augmenteraient de 1,4 % en réel par an en Allemagne et de 1,1 % en France dans le scénario de l'AWG. La pension moyenne augmenterait de 1,1 % en moyenne annuelle en réel outre-rhin et de 0,8 % en France alors que les effectifs de retraités progresseraient de 0,3 % par an en moyenne dans les deux pays. Avec une progression du PIB de 1,3 % en volume en moyenne par an dans les deux pays, la part des dépenses de retraite serait sur la période en hausse en Allemagne de 0,3 point de PIB mais en baisse en France de 0,6 point : elle s'établirait alors à 10,9 % et 12,7 %.

## Taux de croissance annuel moyen des dépenses de retraite (euros constants 2015), des effectifs de retraités, de la pension moyenne réelle et du PIB en volume

| En %      |                     | 1991-2000 | 2000-2019 | 2019-2035 | 2035-2070 |
|-----------|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Allemagne | Dépenses            | 3,6%      | 1,0%      | 0,9%      | 1,4%      |
|           | Nombre de retraités | 2,8%      | 0,8%      | 0,9%      | 0,3%      |
|           | Pension moyenne     | 0,8%      | 0,2%      | -0,1%     | 1,1%      |
|           | PIB en volume       | 1,6%      | 1,3%      | 0,7%      | 1,3%      |
| France    | Dépenses            | 3,0%      | 2,1%      | 0,6%      | 1,1%      |
|           | Nombre de retraités | 2,0%      | 1,8%      | 0,7%      | 0,3%      |
|           | Pension moyenne     | 1,1%      | 0,3%      | 0,0%      | 0,8%      |
|           | PIB en volume       | 2,3%      | 1,3%      | 0,7%      | 1,3%      |

Lecture : entre 1991 et 2000, les dépenses de retraite ont progressé de 3,6 % (euros constants) en moyenne annuelle en Allemagne : cette progression résulte de celle du nombre de retraités (2,8 %) et de la pension moyenne (0,8 % en réel). Sur cette période, le PIB en volume a quant à lui progressé de 1,6 % en moyenne annuelle.

Note : la pension moyenne est égale au total des dépenses publiques divisé par le total des retraités.

Sources : base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX) et National Account (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024 pour les dépenses totales et le PIB, Rentenversicherung octobre 2023, Ancêtre (Drees) 2021, estimations SG-COR pour le nombre de retraités et la pension moyenne.

## 2. Les déterminants des dépenses de retraite

La part des dépenses publiques de retraite dans le PIB d'un pays résulte à la fois de la part de la population en âge d'être retraitée, du niveau de richesse du pays et des règles du système de retraite (âge de départ à la retraite, calculs et indexation des droits et des pensions).

Concrètement, la part des dépenses de retraite peut être décomposée de la façon suivante<sup>4</sup> :

Part des dépenses de retraite dans le PIB

$$\begin{aligned}
 &= \\
 &\frac{\text{population 65 ans et plus}}{\text{population 20 – 64 ans}} && \Rightarrow \text{① Facteurs démographiques} \\
 &\times \\
 &\frac{\text{rémunération moyenne}}{\text{Productivité par tête}} && \Rightarrow \text{Part du travail et productivité} \\
 &\times \\
 &\frac{\text{population 20 – 64 ans}}{\text{population en emploi}} && \Rightarrow \text{Inverse du taux d'emploi} \\
 &\times \\
 &\frac{\text{nombre de retraités de tous âges}}{\text{population 65 ans et plus}} && \Rightarrow \text{Taux de retraités} \\
 &\times \\
 &\frac{\text{pension moyenne}}{\text{rémunération moyenne}} && \Rightarrow \text{Pension relative}
 \end{aligned}$$

② Contexte économique

③ Règles du système de retraite

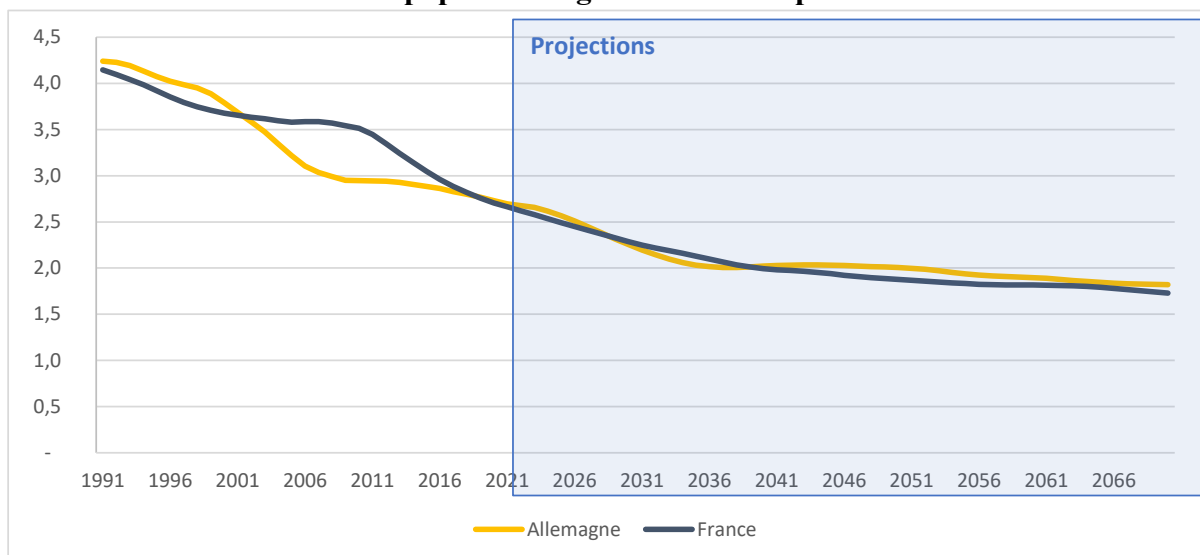
<sup>4</sup> Cette décomposition diffère légèrement de celle présentée dans l'AWG.

## 2.1 Les facteurs démographiques

Le contexte démographique est résumé par le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler (ici les 20-64 ans) et celui en âge d'être à la retraite (ici les 65 ans et plus)<sup>5</sup>. Une baisse de ce rapport traduit le vieillissement de la population et conduit, à règles du système de retraite inchangées, à une augmentation de la part des dépenses de retraites dans le PIB.

Ce ratio et son évolution sont très proches entre l'Allemagne et la France : il y avait ainsi 2,8 personnes en âge de travailler pour une personne en âge d'être retraitée en 2019 dans les deux pays. En Allemagne, la fécondité plus basse qu'en France est contrebalancée par une espérance de vie à 65 ans également moins élevée. Le ratio démographique est en constante baisse depuis 1991, reflétant le vieillissement de la population. En 2070, ce ratio serait de 1,9 dans les deux pays selon les hypothèses démographiques retenues pour l'exercice de l'AWG.

**Rapport entre la population âgée de 20 à 64 ans et la population âgée de 65 ans et plus**



Sources : base de données de l'OCDE (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, *The 2024 Ageing Report – Cross-country tables*, mai 2024.

La baisse du rapport démographique provient en partie de la baisse de la fécondité depuis de nombreuses années, la baisse des naissances entraînant une diminution de la proportion de jeunes dans la population totale (« vieillissement par le bas »). De 1991 à 2000, la fécondité est restée particulièrement basse en Allemagne (de l'ordre de 1,3 enfant par femme) et proche de 1,8 en France, ce qui reste toutefois insuffisant pour assurer le renouvellement naturel<sup>6</sup> des générations qui est estimé assuré pour un taux global de fécondité légèrement supérieur à 2. Dans ces deux pays, les hypothèses de l'AGW prévoient une stabilisation du taux de fécondité à son niveau actuel, soit 1,6 enfant par femme en Allemagne et 1,8 en France, soit un niveau supérieur à celui qui est constaté actuellement.

<sup>5</sup> Ce rapport est l'inverse du ratio de dépendance démographique usuellement présenté dans la littérature.

<sup>6</sup> C'est-à-dire avant prise en compte des flux en provenance de l'immigration.

L'accroissement de la part relative des personnes âgées peut également s'expliquer par une plus grande longévité, une tendance observée depuis plusieurs décennies à mesure que l'espérance de vie à 65 ans, qui détermine la durée passée à la retraite, progresse (« vieillissement par le haut »).

Les progrès d'espérance de vie à 65 ans ont ainsi été de l'ordre de 2 mois par an en moyenne entre 1991 et 2019 en Allemagne et en France. Cette tendance ralentirait nettement en projection dans les deux pays où l'espérance de vie progresserait environ de 1 mois par an jusqu'en 2070 selon les hypothèses retenues par l'AWG.

### Taux global de fécondité (naissances vivantes rapportées au nombre de femmes âgées de 15 à 50 ans) et espérance de vie à 65 ans observés et projetés

| Fécondité   | 1991 | 2000 | 2019 | 2035 | 2070 |
|-------------|------|------|------|------|------|
| Allemagne   | 1,3  | 1,4  | 1,5  | 1,6  | 1,6  |
| France      | 1,8  | 1,9  | 1,8  | 1,8  | 1,8  |
| EV à 65 ans | 1991 | 2000 | 2019 | 2035 | 2070 |
| Allemagne   | 16,4 | 17,8 | 19,7 | 21,3 | 24,9 |
| France      | 18,2 | 19,2 | 21,6 | 23,0 | 25,9 |

Note : espérance de vie à 65 ans pour les deux sexes.

Sources : Nations-Unies, Perspectives de population mondiale 2024 et calculs SG-COR à partir de Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024.

## 2.2 Le contexte économique

Le contexte économique qui conditionne la soutenabilité à long terme d'un système de retraite est le reflet de la productivité du travail, des taux d'emploi et du partage de la richesse produite dans les différents pays étudiés.

### a) La productivité du travail

La productivité du travail permet d'évaluer la richesse créée par chaque actif en emploi. Plus la productivité du travail est élevée, moins la part des dépenses de retraites dans le PIB est importante, toutes choses égales par ailleurs.

En 2019, la productivité du travail par personne en emploi était de 92 030 USD<sub>2015</sub> exprimés en parité de pouvoir d'achat (PPA)<sup>7</sup> en Allemagne et de 101 412 en France.

<sup>7</sup> Les PPA sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies et permettant d'éliminer les différences de niveau de prix existant entre les pays (pour en savoir plus, voir [EUROSTAT-OECD Methodological manual on purchasing power parities \(PPPs\)](#)).



Le rythme moyen d'augmentation de la productivité du travail a nettement diminué depuis les années 1990 dans les deux pays étudiés. Le fléchissement de la productivité, qui s'est accentué depuis la crise de 2008, peut s'expliquer par différents facteurs, tels que le ralentissement de l'innovation ou des innovations moins porteuses de gains de productivité, des écarts de diffusion des technologies de l'information selon les entreprises et les pays, ainsi que le développement d'emplois de services à faible productivité, l'essoufflement de la seconde révolution industrielle et les délais de la troisième à se traduire en gains de productivité.

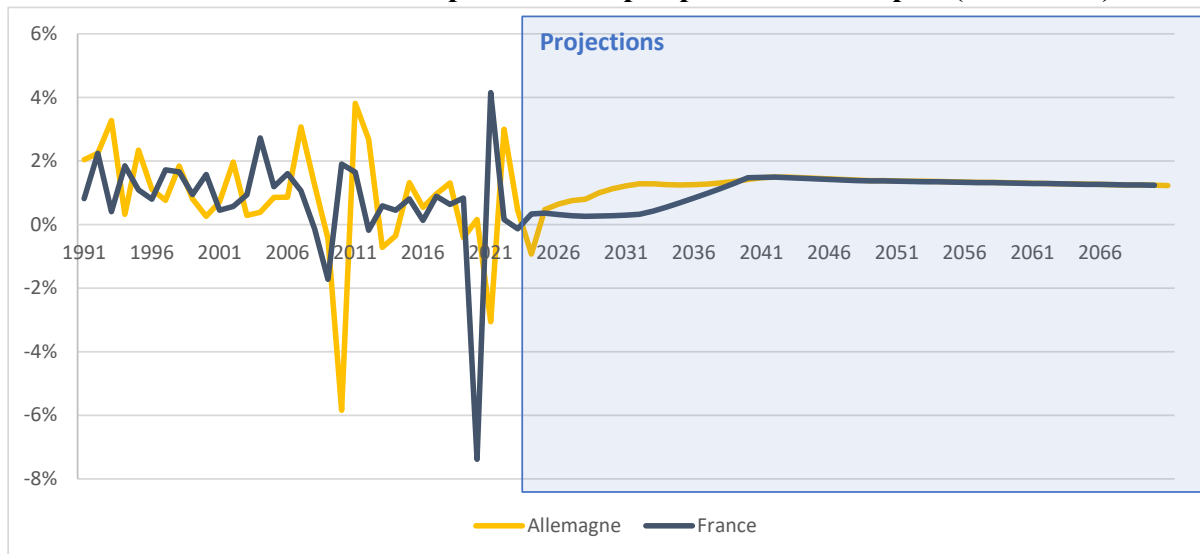
En projection, l'AWG prévoit que les gains moyens de productivité remonteraient sensiblement à l'horizon 2070 (de l'ordre de 1,3 % en moyenne annuelle à partir de 2040). La France connaîtrait une période durable de faibles gains de productivité de 2025 à 2040. Ces cibles de long terme de productivité retenues pour les exercices de projection reposent sur les rythmes tendanciels des gains de productivité observés sur longue période. Elles restent conventionnelles et l'évolution future de la productivité est sujette à débat. Les économistes sont en effet partagés concernant les effets des crises sur la tendance de productivité, et il existe de fortes divergences entre « techno-optimistes » – qui soutiennent que de forts gains de productivité vont se matérialiser dans les années à venir, notamment sous l'effet de la transition numérique et des innovations médicales – et « techno-pessimistes » – qui doutent de l'imminence et de la portée de ces évolutions en s'appuyant notamment sur le faible effet sur la productivité de la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) jusqu'à aujourd'hui<sup>8</sup> et qui pointent le risque d'une stagnation séculaire. En outre, les effets du développement de la *silver* économie<sup>9</sup> et du « verdissement » de l'économie sont encore très difficiles à évaluer.

---

<sup>8</sup> Voir les séances plénière du COR des [25 novembre 2021](#) et [21 décembre 2023](#).

<sup>9</sup> La « *silver* économie » est la dénomination couramment utilisée pour caractériser l'économie de l'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie *via* notamment le développement des secteurs de l'innovation (médicale, robotique, etc.) et des services à la personne.

## Évolution annuelle de la productivité par personne en emploi (en volume)



Lecture : en 1991, la productivité par personne en emploi a augmenté en volume de 2,2 % en Allemagne et de 0,8 % en France. En projection, l'AWG prévoit que le rythme annuel des gains de productivité serait de 1,3 % à partir de 2040 dans les deux pays.

Notes : productivité par personne en emploi en PPA de \$2015.

Sources : calculs SG-COR à partir de la base de données OCDE (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, *The 2024 Ageing Report – Cross-country tables*, mai 2024.

### b) Les taux d'emploi

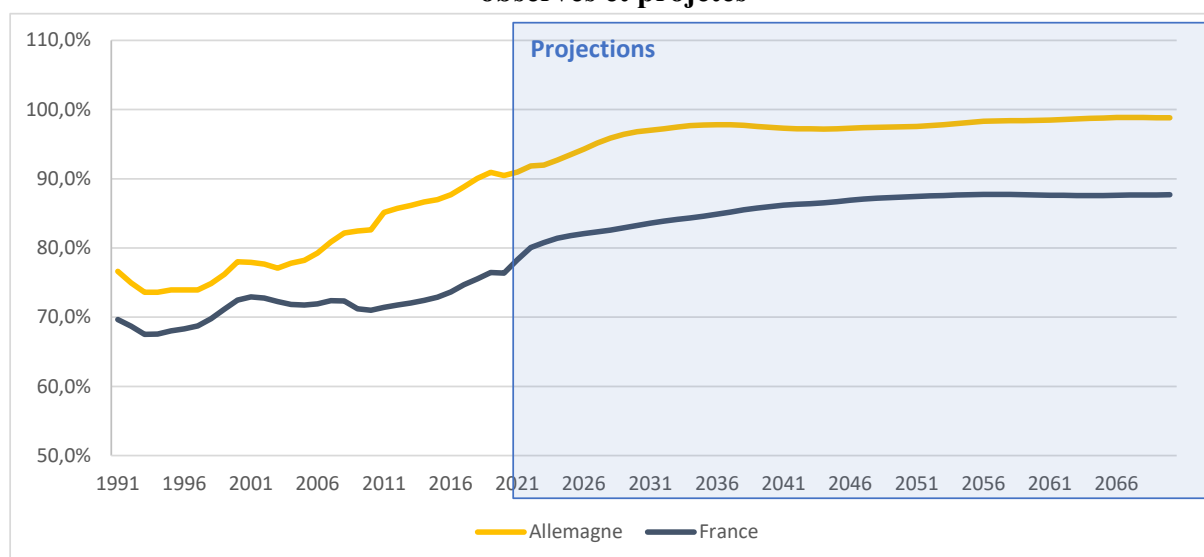
Le taux d'emploi rapporte le nombre total des personnes en emploi à celui des personnes âgées de 20 à 64 ans<sup>10</sup>. L'évolution sur longue période de ce taux d'emploi est le reflet de la structure par âge et genre de la population, du niveau du chômage, ainsi que des politiques envers les jeunes et les plus âgés.

En Allemagne, le taux d'emploi a continuellement progressé alors qu'il a stagné en France jusqu'au début des années 2010. En 2019, il est ainsi plus élevé de près de 15 points en Allemagne qu'en France (90,9 % contre 76,4 %) contre 7 points en 1991. Cette amplification de l'écart provient principalement des taux d'emploi des plus jeunes (notamment en raison de la proportion de jeunes restants dans le système éducatif et des difficultés d'insertion des moins qualifiés) et des plus âgés (en raison des incitations à partir précocement à la retraite, même si ces politiques ont été restreintes depuis). En 2019, le taux d'emploi des 15-24 ans était de 48 % en Allemagne et de 30 % en France (soit un écart de 18 points) et de 72 % et 55 % (soit un écart de 17 points) entre 55 ans et 64 ans. Les taux d'emploi des 25-54 ans sont, quant à eux, proches (84 % et 82 %).

En projection, les hypothèses de l'AWG retiennent une poursuite de la hausse des taux d'emploi jusqu'en 2035-2040 puis une stabilisation. L'écart observé entre la France et l'Allemagne perdurerait ainsi à un niveau élevé.

<sup>10</sup> Ce ratio est donc légèrement différent de celui présenté habituellement qui rapporte le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au nombre total de personnes de ces mêmes âges.

**Figure 8 – Taux d'emploi (total des emplois / population âgés de 20 à 64 ans) observés et projetés**



*Lecture : en 1991, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 76,6 % en Allemagne et de 69,7 % en France.*

*Note : le taux d'emploi est calculé ici comme le nombre total de personnes en emploi rapporté à la population âgée de 20 à 64 ans.*

*Sources : calculs SG-COR à partir de la base de données de l'OCDE (extraction du 26 octobre 2024) et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024.*

### c) La part des rémunérations du travail dans le PIB

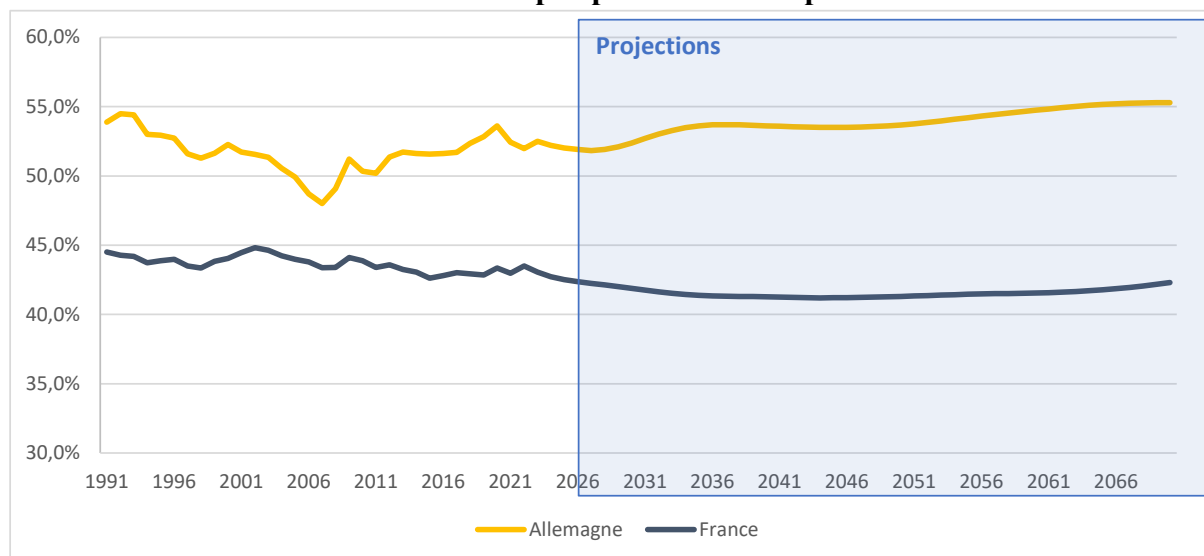
La part de la rémunération du travail dans la richesse créée est égale aux revenus bruts moyens d'activité rapportés à la productivité du travail par actif en emploi<sup>11</sup>. Les écarts constatés entre pays reflète des différences dans les compositions sectorielles, l'ajustement du marché du travail aux différentes crises ou encore de dynamisme des salaires<sup>12</sup>. Ils peuvent également provenir de différences dans le financement de la protection sociale (cotisations ou impôts). Dans un système contributif, plus la part des revenus du travail est élevée, plus la part des dépenses de retraite dans le PIB est importante sur le long terme toutes choses égales par ailleurs.

En 2019, la part des revenus du travail était plus élevée de 10 points en Allemagne qu'en France (52,8 % contre 42,9 %) et cet écart est assez stable depuis 1991, la part des revenus d'activité étant en baisse dans les deux pays sur la période. Il s'accroîtrait en projection : selon les hypothèses de l'AWG, la part des revenus du travail serait en légère hausse en Allemagne où elle dépasserait en 2070 le niveau observé en 1991 alors qu'elle continuerait à diminuer en France.

<sup>11</sup> Cet indicateur diffère de ceux qui sont usuellement présentés dans la littérature qui ramènent les revenus d'activité super bruts (en valorisant éventuellement les rémunérations des non-salariés aux salaires moyens par branche d'activité) à la valeur ajoutée.

<sup>12</sup> L'écart peut également dépendre d'hypothèses sur le traitement statistique des revenus, tels que les revenus des indépendants ou les revenus des tirés des capitaux immobiliers. Voir à ce sujet Pak M., Pionnier P.A. et Schweltnus C., « Évolutions de la part du travail dans les pays de l'OCDE au cours des deux dernières décennies » et Cette G., Koehl L. et Philippon T., « La part du travail sur le long terme : un déclin ? », [Économie et Statistique, N° 510-511-512, décembre 2019](#).

## Part du revenu moyen d'activité observée et projetée dans le PIB par personne en emploi



*Lecture : en 1991, 53,9 % de la richesse créée par personne revenait aux rémunérations en Allemagne et 44,5 % en France.*

*Notes : les revenus d'activité sont égaux à la somme des salaires et traitements bruts et des revenus mixtes des entrepreneurs individuels, tels que mesurés par la comptabilité nationale. Ils sont divisés par le nombre total de personnes en emploi (quel que soit l'âge) pour obtenir les revenus moyens.*

*Sources : calculs SG-COR à partir de la base de données de l'OCDE (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024.*

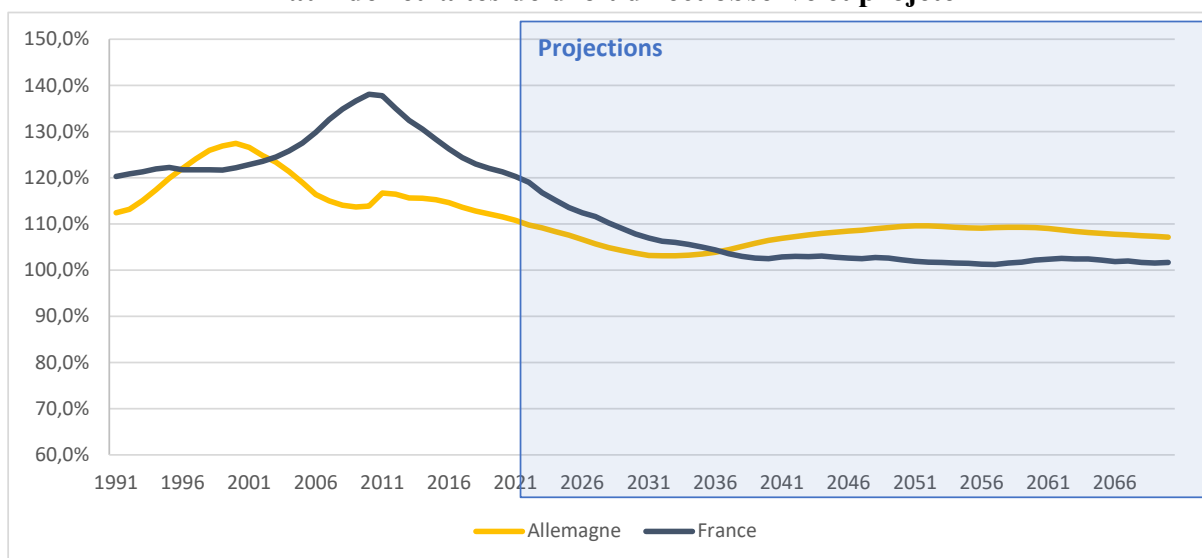
### 2.3 Le système de retraite

Les règles propres au système de retraite sont prises en compte à travers le taux de retraités qui est un indicateur de la couverture offerte par le système de retraite aux personnes âgées et la pension moyenne relative aux revenus moyens d'activité.

Le taux de retraités mesure le nombre de retraités de droit direct de tous âges rapporté à la population des 65 ans et plus. Il est le reflet des âges de départ à la retraite mais également celui de la participation passée au marché du travail qui conditionne l'assurance à la retraite en France et en Allemagne où le système est contributif. Moins le taux de retraités est élevé et moins la part des dépenses de retraite dans le PIB est élevée, toutes choses égales par ailleurs.

Le taux de retraités parmi les personnes âgées de 65 ans et plus sont relativement semblables dans les deux pays, conséquence d'un âge moyen de départ à la retraite proche<sup>13</sup>. En 2019, il était ainsi de 117,4 % outre-Rhin contre 122,1% en France. Après avoir progressé dans les années 1990 (en Allemagne) et 2000 (en France), les taux de retraités ont diminué sous l'effet des réformes visant à reculer l'âge de départ à la retraite dans les deux pays. En projection, le taux de retraités se stabiliserait, aux alentours de 110 % en Allemagne et de 100 % en France<sup>14</sup>.

**Taux de retraités de droit direct observé et projeté**



*Lecture : en 1991, le taux de retraités (ensemble des retraités de droit direct / personnes âgées de 65 ans et plus) était de 112,4 % en Allemagne et de 120,3 % en France.*

*Note : entre 1991 et 2002, le nombre de retraités en France évolue comme le nombre de retraités de la Cnav.*

*Sources : calculs SG-COR à partir de OCDE et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024 (nombre de personnes âgées de 65 ans et plus), Cnav, Drees Ancêtre et Rentenversicherung in Zahlen 2024 (nombre de retraités observé en France et en Allemagne) et AWG2024 (nombre de retraités en projection).*

La pension moyenne<sup>15</sup> relative aux revenus moyens d'activité permet, quant à elle, d'évaluer l'effet des règles de calcul des pensions et d'indexation des différents systèmes de retraite. Plus cet indicateur est élevé, plus la part des dépenses de retraite dans le PIB est élevée, à autres déterminants identiques.

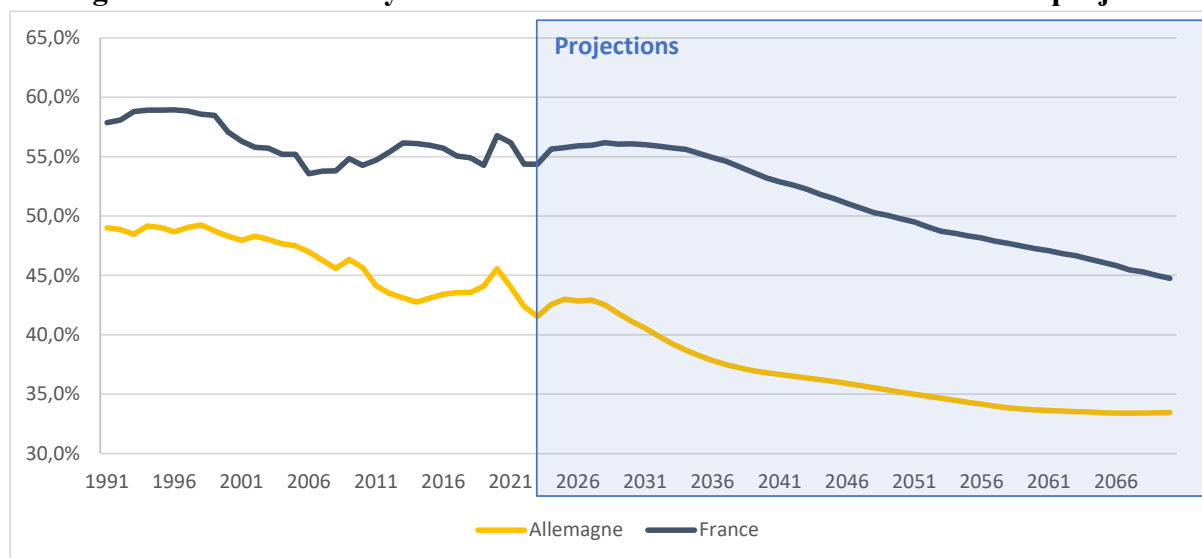
<sup>13</sup> Voir le document n° 4 de cette séance.

<sup>14</sup> Plusieurs effets peuvent expliquer un taux de retraités plus élevés en Allemagne qu'en France alors même que l'âge de la retraite est en moyenne plus élevé : des effets de cohorte, liés aux poids respectifs des 50-64 ans par rapport aux 65 ans et plus, taux d'inactivité tout au long de la vie, taux de non-recours retenu en projection, etc. Il est cependant difficile de distinguer ces différents effets.

<sup>15</sup> Par analogie avec l'indicateur retenu dans le rapport annuel du COR, la pension moyenne est égale au total des dépenses publiques de retraite de droit direct et de réversion divisées par le nombre de retraités de droit direct.

En 2019, la pension moyenne (droits directs et réversion) des retraités de droit direct représentait 44,1 % des revenus bruts d'activité en Allemagne et 54,3 % en France. Cette pension relative est en baisse dans les deux pays depuis 1991, sous l'effet des différentes réformes visant à baisser les taux de remplacement et des désindexations des pensions. Cette baisse perdurerait à l'horizon de la projection et la pension relative s'établirait à 33,5 % en Allemagne et 44,8 % en France à l'horizon de la projection.

**Figure 12 – Pension moyenne relative aux revenus d'activité observée et projetée**



Lecture : en 1991, la pension moyenne (droits directs et réversion) représentait 49,0 % des revenus bruts d'activité moyens en Allemagne et 57,9 % en France.

Note : la pension moyenne est égale au total des dépenses publiques divisé par le total des retraités de droit direct.

Sources : base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX) et National Account (extraction du 25 octobre 2024) et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024 pour les dépenses totales et le PIB, Rentenversicherung octobre 2023, Ancêtre (Drees) 2021, estimations SG-COR pour la pension moyenne.

### 3. La contribution des différents déterminants à la part des dépenses de retraite dans le PIB

#### 3.1 Les différentes contributions à l'écart de dépenses en part de PIB en 2019

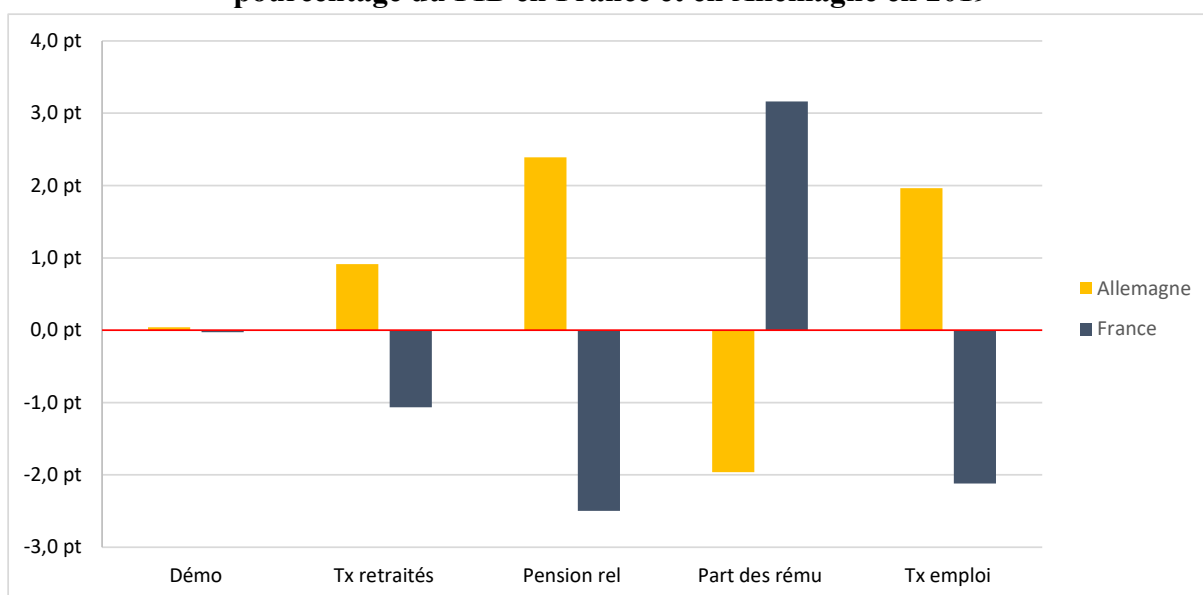
En 2019, la part des dépenses de retraite dans le PIB était plus élevée de 3 points en France qu'en Allemagne (13,4 % du PIB contre 10,4 %).

Cet écart s'explique en partie par les situations économiques relatives des deux pays. Avec le même taux d'emploi qu'en Allemagne, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait moins élevée de 2,1 points en France (inversement cette part serait plus élevée de 2,0 points en Allemagne avec le taux d'emploi français). Par ailleurs, la part des revenus bruts d'activité dans la richesse produite est plus élevée en Allemagne ; si ce pays avait le même partage que la France, sa part des dépenses de retraite serait moins élevée de 2,0 points dans le PIB.

En revanche, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait quasiment inchangée dans les deux pays si chacun connaissait la situation démographique de l'autre et toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait plus faible en France de 1,1 point si le taux de retraités était identique à celui de l'Allemagne, et de 2,5 points si c'était la pension relative.

### Contribution des différentes composantes à l'écart de dépenses de retraite en pourcentage du PIB en France et en Allemagne en 2019



*Lecture : en 2019, si le taux d'emploi en France était le même qu'en Allemagne, la part des dépenses de retraite serait de 2,1 points de PIB moins élevée.*

*Note : la situation démographique du pays correspond au rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle âgée de 20 à 64 ans.*

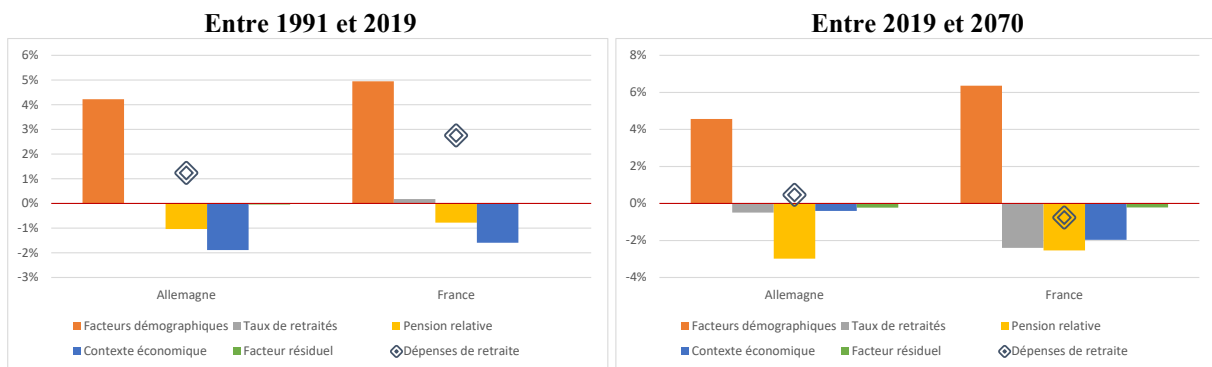
*Sources : calculs SG-COR à partir de OCDE (dépenses de pension, nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, rémunérations, productivité par tête et emploi), Drees Ancêtre et Rentenversicherung in Zahlen 2024 (nombre de retraités en France et en Allemagne).*

### 3.2 L'évolution des dépenses de retraite au regard de l'évolution de ses différents déterminants

Entre 1991 et 2019, la part des dépenses de retraite a progressé de 1,2 point en Allemagne et de 2,8 points en France. À autres déterminants inchangés, le vieillissement démographique aurait moins contribué à augmenter la part des dépenses en Allemagne qu'en France (4,2 points contre 4,9 points). En revanche, le contexte économique aurait plus contribué à les réduire outre-Rhin (-1,9 point contre -1,6 point), de même que les règles du système de retraite : la contribution du nombre de retraités a été nulle en Allemagne alors qu'elle était légèrement positive en France (0,2 point) et celle de la pension relative (négative) plus accentuée également en Allemagne (respectivement -1 point et -0,8 point).

Entre 2019 et 2070, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en augmentation de 0,5 point en Allemagne mais baisserait de 0,8 point en France où la contribution du vieillissement serait pourtant plus importante (6,4 points contre 4,6 points en Allemagne). Mais cette tendance serait en France plus que contrebalancée par les effets des réformes passées des retraites : la contribution du taux de retraités et de la pension relative à la baisse des dépenses serait ainsi de -4,9 points<sup>16</sup> en France et de -3,5 points en Allemagne<sup>17</sup>. Le contexte économique aurait également une contribution négative plus importante en France (-2,0 points contre -0,4 point en Allemagne), notamment du fait d'une amélioration plus importante du taux d'emploi en projection.

### Évolution observée et projetée de la part des dépenses de retraite dans le PIB et des contributions à cette évolution



*Lecture : entre 1991 et 2019, la part des dépenses de retraite dans le PIB a progressé de 1,2 point en Allemagne. La contribution du rapport démographique à cette évolution a été de 4,2 points, celle du nombre de retraités de 0, celle de la pension relative de -1,0 point. Enfin, le contexte économique a contribué pour 1,9 point à l'augmentation de la part des dépenses dans le PIB.*

*Note : la situation démographique du pays correspond au rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle âgée de 20 à 64 ans. Le contexte économique correspond au produit de la part des rémunérations du travail dans la richesse produite et de l'inverse du taux d'emploi.*

*Sources : calculs SG-COR à partir de OCDE (dépenses de pension, nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, rémunérations, productivité par tête et emploi), Drees Ancêtre et Rentenversicherung in Zahlen 2024 (nombre de retraités en France et en Allemagne) et Commission européenne, The 2024 Ageing Report – Cross-country tables, mai 2024.*

<sup>16</sup> -2,4 points pour le nombre de retraités et -2,5 points pour la pension relative.

<sup>17</sup> -0,5 point pour le nombre de retraités et -3,0 points pour la pension relative.